

J. Duquange

Le au mil huit cent quarante six, le vingt neuf novembre à dix heures du matin le conseil municipal de la commune de Combiers assemblé extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en vertu de la lettre de M. le Préfet de ce département en date du vingt de ce mois, par laquelle il demande que le conseil municipal ait à présenter au Comité Supérieur d'arrondissement un candidat pour l'école publique de la dite commune de Combiers.

Considérant que la commune ayant intérêt à avoir le plutôt possible,

un instituteur primaire, tous ses efforts doivent tendre à se procurer un sujet, dont la moralité bien connue forme la principale garantie des parents qui doivent lui confier leurs enfants.

que pour arriver à ce résultat d'une manière certaine, le conseil municipal sur l'avis de plusieurs pères de famille, et d'après les renseignements favorables qui avaient été fournis sur le S. François Haugé, a cru devoir fixer son choix sur ce jeune homme.

que la réunion des qualités morales, la conduite antérieure du dit S. Haugé, ses travaux de chaque jour à l'école normale, sont pour la commune la certitude qu'elle n'aura qu'à s'applaudir plus tard de l'avoir agréé.

Est d'avis :

De proposer à M. le préfet d'accueillir la proposition que fait le conseil municipal de désigner le S. Haugé pour instituteur primaire de Combiers, en subordonnant toutes ses nominations à l'entière conclusion de ceux communiés.

fait et délibéré à la Mairie de Combiers, les jours, misant au susdits.

Jacques Habas, inscrit à la délibération a déclaré ne savoir signer.

M. Duquange, Maire

Sebaux, M. Duquange, M. Duquange

Deris, M. Duquange